

Le budget—M. Garneau

paiements aux provinces au titre des soins de santé et de l'éducation postsecondaire. C'est 8 milliards de moins que prévu que les provinces recevront du gouvernement central au cours des six prochaines années. Et cela au moment où les besoins sont de plus en plus criants en raison du vieillissement de la population, du développement de la technologie médicale et des besoins de formation plus poussée pour nos jeunes. Pourtant avant les élections l'actuel ministre des Finances disait et je cite le *hansard* du 6 mars 1984. Probablement certain de mes collègues qui siégeaient à ce moment-là à la Chambre des communes se rappelleront ce discours du ministre des Finances. Voici ce que le ministre des Finances disait en mars 1984.

Nous avons bien précisé que nous ne réduirons pas le budget de l'assurance-maladie. En fait, mes collègues ont dit que nous allions augmenter les crédits consacrés à ce programme. Sur le plan de l'éducation, comme je l'ai déjà dit, l'amélioration de nos ressources humaines, l'éducation, la formation professionnelle et le recyclage constituent nos principales priorités et il n'y aura donc pas de coupures dans ces secteurs.

C'était en mars 1984. On se rappellera aussi que le ministre Wilson n'a pas respecté sa propre parole et a refusé de rembourser à Québec une somme de 66 millions de dollars au titre de la garantie transitoire de péréquation. La ministre d'État (Finances) (M^{me} McDougall) avait pourtant déclaré en Chambre le 18 avril 1985:

Le gouvernement accorde au Manitoba, au Québec, et à la Nouvelle-Écosse cette protection d'au moins 95 p. 100.

La seule province qui n'a pas obtenu cette garantie que la ministre d'État (Finances) (M^{me} McDougall) avait pourtant répétée officiellement à la Chambre: c'est le Québec. Pourquoi deux poids deux mesures? Le manque à gagner pour le Québec, s'il devait obtenir les 95 p. 100 de garantie que la ministre d'État (Finances) avait promis en cette Chambre... ces 66 millions de dollars devraient lui être versés. Le gouvernement fédéral les lui refuse. C'est sans doute pourquoi maintenant le ministre des Finances du Québec croit devoir poursuivre le ministre des Finances fédéral pour obtenir son dû.

On se souviendra aussi plus récemment cette fois que le ministre des Finances avait décidé d'étaler sur deux ans les quelque 175 millions de dollars en aide supplémentaire qu'il avait promis de verser en une seule année aux cinq provinces les plus affectées par les changements, et cela contrairement à ses promesses, il l'étale sur deux ans. Et on sait que l'Accord de péréquation doit être renégocié cette année. Je ne sais pas quelle surprise le ministre réserve aux provinces, mais j'espère que le passé ne sera pas garant de l'avenir, sinon les provinces vont se retrouver avec un déficit encore plus élevé et cela à cause du gouvernement Mulroney. Dans ses négociations avec les provinces, le gouvernement fédéral doit reconnaître un fait: les transferts aux provinces ne sont pas la cause du déficit fédéral. La part de ces transferts dans le PNB depuis 1977 est demeurée relativement et remarquablement constante.

J'exhorte donc le ministre des Finances (M. Wilson) à faire preuve de plus de justice et de cesser de transférer son déficit sur le dos des provinces.

● (1200)

[Traduction]

Je voudrais maintenant attirer votre attention, monsieur le Président, sur le bilan scandaleux du gouvernement en ce qui concerne le financement du domaine essentiel de la recherche et du développement. Dans le discours du budget de 1985, le

ministre des Finances a déclaré: «L'une des priorités constantes de ce gouvernement est d'encourager un accroissement très sensible de la recherche et du développement au Canada». C'était la promesse. Voyons comment on y a donné suite. Depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont réduit le budget du Conseil national de recherches de 520 millions qu'il était en 1984 à 398 millions en 1986. Comme on l'a annoncé en octobre, le budget du Centre national de recherches subira une autre réduction de 20 millions de dollars l'année prochaine. Voilà ce que valent les priorités et les promesses des conservateurs.

Les Canadiens savent que pour assurer la prospérité de l'économie canadienne au cours du siècle prochain, il faudra une solide base de recherche et de technologie, c'est pourquoi nous demandons au gouvernement de réorienter ses politiques à courte vue dans le domaine de la recherche et du développement. C'est le moins que nous puissions faire pour les futures générations de Canadiens.

Je voudrais maintenant aborder une autre question vitale pour tous les Canadiens, celle de la réforme fiscale. Dans son discours du budget du 26 février 1986, le ministre des Finances a clairement dit qu'il déposerait bientôt une proposition concrète de réforme fiscale portant précisément sur l'idée d'une taxe sur les transactions commerciales. Il y a un an de cela et nous attendons toujours le livre blanc sur ce sujet. Le 23 octobre 1986, le ministre a fait une autre promesse à la Chambre et je cite:

La prochaine étape du processus de réforme fiscale consistera pour moi à exposer des axes précis de changement, lors de mon prochain budget.

Il est temps de le faire. Ce budget a été présenté. Mais le 30 janvier 1987 et hier encore, le gouvernement s'est contenté de remettre cela au printemps. Néanmoins, si les gens s'imaginent que la réforme fiscale entrera en vigueur au printemps, ils se trompent, car le ministre a dit qu'il y aurait d'abord une longue concertation. Comment pouvons-nous prendre au sérieux les propositions d'aujourd'hui si les promesses d'hier ne sont pas tenues?

En remettant encore à plus tard la réforme fiscale, le ministre se moque de ses engagements budgétaires. Une planification détaillée et prudente n'est d'aucune utilité s'il n'est pas possible de prévoir à combien se chiffreront les impôts et, par conséquent, les recettes et les dépenses. Cela vaut autant pour les entreprises canadiennes que pour les activités du gouvernement. Ces attermoissements créent un climat d'incertitude. Le ministre a tenté de se justifier en prétextant une concertation. Une concertation à propos de quoi? Comment des groupes et des entreprises peuvent-ils donner un avis éclairé s'ils n'ont aucun projet de réforme fiscale sur lequel se baser? Comment peuvent-ils faire une planification si le gouvernement n'a pas le courage politique de déposer des propositions concrètes? Au lieu de favoriser une concertation constructive, il sème la confusion dans les esprits, ce qui ne contribue certainement pas à la stabilité de l'environnement économique.

Je voudrais vous dire ce que je pense de la réforme fiscale. Premièrement, j'estime qu'elle ne doit pas avoir de répercussions sur les recettes fiscales, afin que les contribuables n'aient pas l'impression que le gouvernement cherche une nouvelle façon de leur faire cracher plus d'impôts. Toute réforme fiscale